

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-66-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Commentaires :

Retraite des associés au 31/12/2021. Dissolution du GAEC. Arrêt des production animales (vaches laitières et volailles).
Vente du site (maison d'habitation et bâtiments)

4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Epandage des effluents organiques résiduelles sur les surfaces agricoles incluses au plan d'épandage.
Elimination des autres déchets vers des filières agréées.

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Site vendu. Limitation accès par le nouveau propriétaire

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

Les sources de risque ont été supprimés : élimination du gaz restant au niveau des poulaillers, vente des stocks de paille et foin.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

RAS, bâtiments désaffectés et vendus.

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnées à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Les sources de risque ont été supprimés, et le site vendu. L'usage futur n'est pas connu (changement de propriétaire)

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Le Gaec de la haute papinière a arrêté les activités d'élevage et céder le site dans son intégralité. L'usage actuel et futur des bâtiment n'est pas connu des associés du Gaec de la haute papinière (du ressort du nouveau propriétaire).

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à

le 07/06/2022

Signature du déclarant

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-66-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DE LA HAUTE PAPINIÈRE

LIEU DIT LA HAUTE PAPINIÈRE

LA POMMÉRAYE

49620

MAUGES SUR LOIRE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : OUI
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Date de cessation de l'activité de l'installation classée : 31/12/2021

Cessation partielle de l'activité : NON

Déclarant : GAEC DE LA HAUTE PAPINIÈRE

Le déclarant a confirmé avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Date de la notification de la cessation d'activité : 07/06/2022

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-66-1 du code de l'environnement.

